

<https://daubarede.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article366>



**COLLEGE Paul d'Aubarède**  
85 avenue Charles de Gaulle  
69230 SAINT GENIS LAVAL  
Tél: 04 72 39 90 07  
Courriel: ce.0693287y@ac-lyon.fr

# Foire aux questions - FAQ

- MESURES EXCEPTIONNELLES -



Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2020

---

**Copyright © Collège Paul d'Aubarède - Tous droits réservés**

---

Le collège d'Aubarède sera ouvert à partir du 18/05/2020 pour les élèves de 6<sup>Â</sup>° et 5<sup>Â</sup>° et sur la base du volontariat.

Le maintien de bonnes conditions sanitaires va être un préalable à l'accueil des élèves.

**AUCUNE PERSONNE ETRANGERE AU SERVICE SAUF CONVOCATION IMPERIEUSE DE LA DIRECTION, NE SERA ADMISE DANS L'ETABLISSEMENT JUSQU'A NOUVEL ORDRE.** Des entretiens téléphoniques peuvent être faits à la demande des familles au professeur principal ou au principal.

### **J'ai un enfant scolarisé au collège d'Aubarède, peut-il être accueilli dans l'établissement ?**

S'il est scolarisé en 6e ou 5e, votre enfant peut être accueilli dans l'établissement selon un emploi du temps aménagé.

**Vous devrez IMPERATIVEMENT répondre au sondage posté le 11/05/2020 sur PRONOTE pour déclarer que votre enfant sera présent dans l'établissement. Les réponses devront être faites pour le MERCREDI 13 Mai à 12h dernier délai (les EDT seront finalisés à ce moment là).**

**Cette inscription est OBLIGATOIRE et ferme pour les 15 jours de la période (du 18 /05/23020 au 1/06/2020). Il en est de même pour l'inscription à la demi-pension.**

La présence de l'enfant de 6e et 5e en classe n'étant pas obligatoire, les cours à distance seront maintenus.

Si mon enfant est scolarisé en 4e ou en 3e, les cours en distanciel se poursuivront jusqu'à nouvel ordre.

Cas particulier : Dans le cas où en tant que parent d'élève, vous faites partie des personnels désignés prioritaires (soignants, personnels de l'aide sociale à l'enfance, des forces de l'ordre, ou personnels travaillant dans l'éducation nationale). Sur fourniture d'un certificat de votre employeur, l'accueil, tout niveau confondu, peut se faire de 8h à 15h30.

Si votre enfant est en 6e - 5e, il bénéficiera de l'emploi du temps aménagé et de temps en début ou fin de journée de surveillance en salle de permanence.

Si votre enfant est en 4e - 3e, Il sera accueilli sur les heures d'ouverture du collège dans la salle de permanence.

### **- Le service de bus que fréquente mon enfant sera-t-il maintenu ?**

Après contact avec la société des cars du Rhône, un bus est affrété pour venir au collège à 8h et un pour repartir à 15h30.

Les élèves vourlois seront donc accueillis de 8h à 15h30.

## **- Quels sont les horaires d'ouverture de l'établissement ?**

Le collège sera ouvert de 8h à 15h30 (heure de fermeture).

La pause repas est prévue de 12h à 13h30.

## **- Comment se déroule les entrées et les sorties de l'établissement ?**

Il est de la responsabilité des parents de vérifier que l'élève n'a pas de température avant l'envoi au collège.

Les élèves arrivent 10 minutes avant le début des cours.

Pendant leur trajet et dans le collège, tous les élèves doivent se conformer aux gestes barrière (distanciation physique, pas de poignée de mains, d'embrassade), les élèves doivent être munis d'un masque.

Chaque élève possède ses affaires scolaires personnelles (trousses, feuilles, cahiers et livres).

Une fois passée les portes, des distributeurs de gel hydroalcoolique seront mis à disposition des élèves dans les espaces communs. Les élèves doivent se laver les mains avec ce gel puis vont directement en classe selon leur emploi du temps.

A la fin de chaque demi-journée, le personnel de l'établissement fera sortir les élèves de manière échelonnée, en ordre et toujours en respectant les gestes barrières et sanitaires.

## **- Quels sont les dispositifs mis à la disposition des élèves ?**

Des distributeurs de gel hydroalcoolique seront mis à la disposition des élèves.

Les toilettes sont pourvues en savon et en papier essuie-mains.

Les salles et tables seront étiquetées pour éviter tout déplacement et seront nettoyées 2 fois par jours.

Des masques pourront être fournis en cas d'absence de ce type de matériel à l'entrée.

Les dispositifs sanitaires, les mesures de distanciation ne sont pas des occasions de jouer ou de gaspiller des fournitures. Les chaînes d'approvisionnement sont tendues et une rupture entraînerait une fermeture de l'établissement.

L'attitude des élèves, le respect des gestes barrière et des mesures d'hygiène seront déterminant dans la réussite de ce dispositif. Dans le cas où un élève ne pourrait s'inscrire dans les règles édictées dans cette FAQ, il est conseillé que cet élève poursuive l'enseignement à distance. Si nous constatons trop de manquement de la part d'un de nos élèves, une décision d'éloignement pourra être prononcée.

## **- Comment se déroulera la journée de mon enfant au collège**

### ?

Les élèves d'un même groupe (moins de 15 élèves par salle, tous élèves issus d'une même classe) sont accueillis dans une même salle tout au long de l'emploi du temps : ce sont les enseignants qui se déplaceront.

Dans un souci d'hygiène, les affaires personnelles (cahiers, feuilles, stylos, fournitures diverses, bouteille d'eau) ne devront en aucun cas être prêtées.

Si l'emploi du temps prévoit une heure de trou, la permanence se fera dans la salle sous la surveillance d'un adulte. Seuls les cours d'allemand se feront dans une autre salle. Les élèves seront informés de ce changement.

## - Quel sera l'emploi du temps de mon enfant ?

Les élèves suivent l'emploi du temps aménagé proposé pour une première période du 18/05/2020 au 25/05/2020. Des modifications pourraient intervenir en lien avec le nombre d'élèves présents dans chaque groupe. A priori, les élèves disposeront d'une dizaine d'heures de cours.

Une partie des cours devra se faire en distanciel.

Les contraintes de conception des EDT sont considérables : travail en présenciel et maintien du distanciel pour tous les élèves, 1/2 groupes classe, difficultés médicales des personnels, l'emploi du temps est bouleversé et nous seront loin de pouvoir proposer sur toute la journée des cours.

Pour autant, s'ils ne se font pas en présenciel, ils seront proposés en distanciel dans certaines disciplines.

Nous invitons les parents et élèves à consulter régulièrement PRONOTE et au plus tard le vendredi 15 Mai pour prendre connaissance des nouveaux emplois du temps.

Dans le cas où les élèves de 4e et de 3e seraient réintégré un nouvel emploi du temps serait proposé à ce moment là.

## - Comment se déroulent les pauses ? Y-a-t-il une récréation ?

Aux interours, les élèves restent à leur place et prennent un temps de pause. Seule exception, le déplacement individuel à la demande aux toilettes.

Dans un souci sanitaire, étant donnée la configuration de l'établissement, il n'est pas prévu de récréation à l'extérieur dans l'emploi du temps, seulement des temps de pause dans la classe.

Là encore, les gestes barrières et la distanciation physique doivent primer.

En classe, les élèves peuvent se munir d'une bouteille d'eau.

– Et pour les toilettes ?

Les élèves pourront à leur demande partir aux toilettes, un par un.

Un marquage au sol sera fait pour maintenir la distanciation à l'entrée des toilettes.

Le déplacement ne doit pas être l'occasion d'une visite des locaux ou d'une perturbation des autres cours.

Plus que jamais, la propreté de ces locaux et le maintien en état des équipements dans les toilettes sont primordiaux.

### **- Mon enfant finit les cours à 11h, peut-il sortir ?**

Dans ce cadre très exceptionnel, si les emplois du temps se terminent avant midi, les élèves sortent et rentrent chez eux.

Si les élèves n'ont cours que le matin, ils peuvent rentrer chez eux à 12h

Si les élèves n'ont cours que l'après midi, ils pourront rentrer dans l'établissement à 13h30.

Si les élèves qui fréquentent le bus de Vourles arrivent à 8h, ils seront accueillis si leurs cours commencent à 9h ou 10h.

### **- Mon enfant finit à 12h et reprend à 13h30, Y-a-t-il une restauration scolaire de prévue ?**

Une restauration scolaire est prévue.

Les règles de gestes barrière et de distanciation seront appliquées.

Pour autant, si les élèves demi-pensionnaires souhaitent tirer un repas du sac pour le repas de midi, une tolérance est accordée.

Si les élèves ne mangent pas, ils sont alors considérés comme externe et doivent quitter le collège à 12h pour revenir à 13h30.

### **- Le CDI est-il ouvert ?**

Afin d'éviter tout mouvement excessif d'élèves dans les locaux, le CDI ne sera pas accessible. Un bac sera mis à disposition à côté de la vie scolaire pour rendre les livres et documents empruntés avant le confinement.

### **- Les casiers sont-ils ouverts ?**

Pour éviter tout problème, les casiers ne seront pas accessibles et seront condamnés. Les élèves restent avec leur sac toute la journée : ils n'ont pas à se déplacer lors de la demi-journée.

Dans le cas où quelques affaires seraient encore présentes dans le casier, une demande pourra être faite auprès de la vie scolaire.

## - Les permanences seront-elles ouvertes ?

Sauf dans le cas des enfants des personnels désignés prioritaires et des élèves prenant le bus de Vourles, il n'y aura pas de permanence supplémentaire en dehors des heures de cours.

A la fin des heures de cours d'une demi-journée, les élèves seront libérés.